

# Luemschwiller



Bulletin communal d'information n°89

AVRIL 2021

## SOMMAIRE

1. Le Mot du Maire
2. Budget
3. Informations diverses
4. Com/Com Sundgau
5. Vie citoyenne
6. Site internet
7. Infos pratiques

## MOT DU MAIRE

Chères Luemswilleroises, Chers Luemswillerois,

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures sont plus clémentes par l'apparition des rayons de soleil. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid 19 qui continue de bouleverser nos habitudes. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet, car il est largement relayé par les médias. Toutefois, continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

Dans cet éditto, je tiens à remercier les membres du Conseil Municipal, les ouvriers communaux et spécialement les personnes présentes de la « réserve civile » d'avoir participé, le 20 mars dernier, à la journée de nettoyage des abords de la chapelle.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps.

Germain GOEPFERT



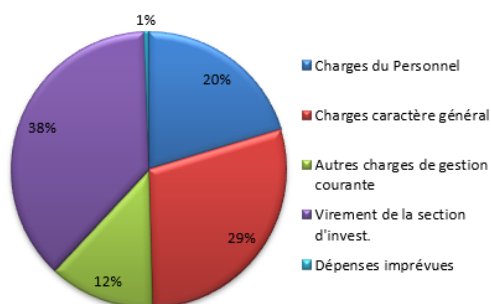
## BUDGET

2. Luemschwiller Info Avril 2021

TOTAL BUDGET : 1 197 100 €

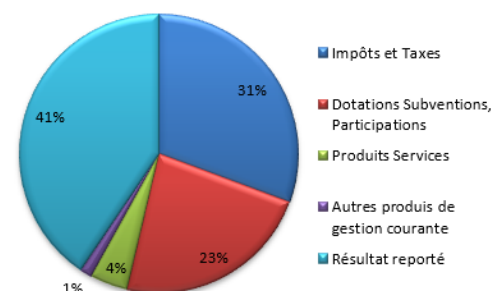
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges du Personnel	174 300.00 €
Charges caractère général	250 522.00 €
Autres charges de gestion courante	106 349.00 €
Virement de la section d'invest.	321 317.12 €
Dépenses imprévues	4 611.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>857 100.00 €</b>



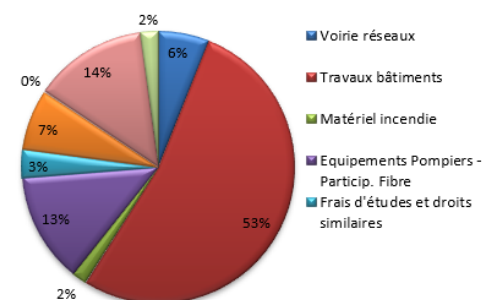
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impôts et Taxes	262 700.00 €
Dotations Subventions, Participations	197 279.00 €
Produits Services	37 664.10 €
Autres produits de gestion courante	12 000.00 €
Résultat reporté	347 456.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>857 100.00 €</b>



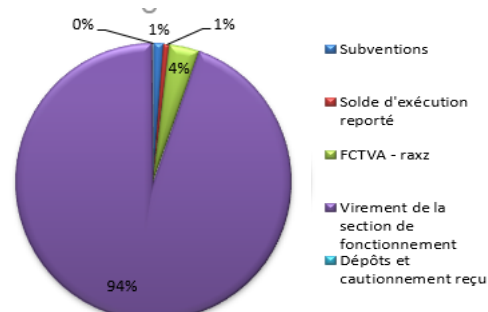
### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Terrains nus	8 000.00 €
Voirie réseaux	20 000.00 €
Travaux bâtiments	175 560.00 €
Matériel incendie	6 000.00 €
Equipements Pompiers - Particip. Fibre	43 420.00 €
Frais d'études et droits similaires	11 000.00 €
Petits matériels, mobilier	24 000.00 €
Cautionnement	410.00 €
Capital Emprunts	44 600.00 €
Dépenses imprévues	7 010.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>340 000.00 €</b>



### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions	3 788.00 €
Solde d'exécution reporté	2 484.88 €
FCTVA - Taxe aménagement	12 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	321 317.12 €
Dépôts et cautionnement reçu	410.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>340 000.00 €</b>



### IMPOTS LOCAUX

Les principales recettes de la commune baissent de façon conséquente d'année en année.

Le Conseil Municipal a décidé en date du 10 avril dernier, après avis favorable de la commission des finances, réunie le 30 mars 2021, de ne pas augmenter les taux communaux.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Opération Haut-Rhin Propre :

Toutes les personnes (adultes et enfants) sont invitées à participer à l'opération Haut-Rhin Propre dans notre Commune le

**Samedi 15 mai à 14h00**

**Rendez-vous devant la Mairie-Annexe.**

Le matériel nécessaire au ramassage (sacs poubelles et gants) sera mis à votre disposition.

Cette action sera menée dans le respect des gestes barrières, si les conditions sanitaires le permettront.

Si le confinement est prolongé l'action est annulée.

*Merci d'avance pour votre implication afin de préserver la beauté de notre village.*



### Opération Fleurissement 2021 :

Comme chaque année le comité fleurissement organise une matinée pour embellir notre commune le

**Samedi 29 mai à 9h00**

**Rendez-vous au hangar communal**

Tous les bénévoles souhaitant s'associer à cette action sont les bienvenus.

Nous remercions par avance toutes les personnes qui pourraient nous faire don de fleurs ou de plantes vivaces.

Cette action sera menée dans le respect des gestes barrières.



## COM/COM du Sundgau



## ACTUALITÉS DU SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS

**2021 : EVOLUTION DE LA FACTURATION POUR UNE REDEVANCE SIMPLIFIEE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la redevance est identique pour tous les usagers particuliers de la communauté de communes. Elle est composée :

- ✓ D'une **part fixe unique par foyer** qui se décline en deux parties :
  1. **Le forfait d'accès aux services de recyclage** qui finance l'accès aux services de recyclage, à savoir, toutes les collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire, emballages et papeterie, biodéchets, verre, déchets verts et accès en déchèterie, dans la limite de 18 passages par an, ainsi que les charges de structure du service ;
  2. **d'une levée minimale** du bac à ordures ménagères par semestre.
- ✓ D'une **part variable** correspondant au nombre de levées effectuées en fonction du volume du bac à ordures ménagères. **Le prix au litre est le même quel que soit le volume du bac.**

**Chaque levée du bac à ordures ménagères étant facturée, il est vivement conseillé de NE PRÉSENTER SON BAC A ORDURES MÉNAGÈRES QUE LORSQU'IL EST PLEIN.**

**TARIFS PARTICULIERS APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Nature de la prestation	Montant en euros
Part fixe	88 € par semestre
Part variable d'utilisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles	0,067 € par litre
Prix d'accès aux déchèteries non équipées d'une pesée homologuée, par visite (au-delà du quota des 18 passages inclus dans la part fixe)	23 €
Prix d'accès aux déchèteries équipées d'une pesée homologuée, au kilogramme (au-delà du quota des 18 passages inclus dans la part fixe)	0,15 € par kg
Prix de location de serrure	2 € par semestre
Prix pour remplacement des clefs de serrure	7,50 € par clef
Prix de livraison de bacs	25 € par livraison
Prix pour nettoyage de bacs	100 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume inférieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	25 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume supérieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	111 € par bac
Prix de remplacement d'une carte d'accès	5 €
<b>Prix d'une levée d'un bac à ordures ménagères (selon le volume du bac)</b>	
80 litres	5,40 €
120 litres	8,10 €
140 litres	9,40 €
180 litres	12,10 €
240 litres	16,20 €
660 litres	44,50 €

**DES QUESTIONS ?**

Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse [bien-trier@cc-sundgau.fr](mailto:bien-trier@cc-sundgau.fr) ou par téléphone au **03 89 08 36 24**, aux horaires d'ouverture suivants, également consultables sur notre site internet :

- **lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;**
- **mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;**
- **jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.**

## VIE CITOYENNE

Avec le retour des beaux jours, les travaux en extérieur, l'usage des piscines et autres réjouissances liées à la période estivale se multiplient. Pour éviter les conflits, respectez les horaires encadrés par l'arrêté municipal en vigueur et limitez les bruits aux horaires suivants :

### Les jours ouvrables :

- avant 7 heures
- de 12h00 à 13h30
- après 20h00

Ainsi que les dimanches et les jours fériés.

**Dans ces créneaux horaires, l'usage de tout outillage à moteur est interdit.**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit.



### Stationnement :

**Rappel :** Une première phase de traçage pour les stationnements gênants a été matérialisée par des lignes jaunes :

- Au croisement Grand Rue et rue de l'Ecole
- Aux abords de l'école
- Rue du Muguet
- Au croisement rue des Seigneurs et rue de l'Ecole

Ces lignes jaunes continues interdisent le stationnement (application du code de la route).

Ces stationnements sur lignes jaunes ainsi que tout stationnement gênant, voire dangereux, pourront être sanctionnés par un procès-verbal de 4<sup>ème</sup> classe de 135 euros.



### Containers :

Les containers à verres ne doivent pas contenir d'autres objets que ceux en verre. Lorsque le container est plein, veillez à ne pas déposer le surplus à côté de celui-ci. Une collecte de verres usagés est effectuée toutes les semaines par le service de la Com/Com du Sundgau.

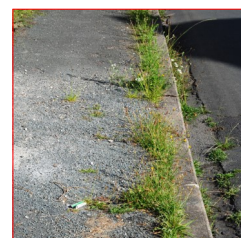
**Dépôt des bouteilles uniquement  
du Lundi au Samedi de 8h à 20h.**

Le container de récupération textile est spécialement réservé au matériel représenté sur son côté (voir images). Si le container est plein ou bloqué, vous êtes priés de ne rien déposer à côté, et de le ramener chez vous ou à la déchetterie.



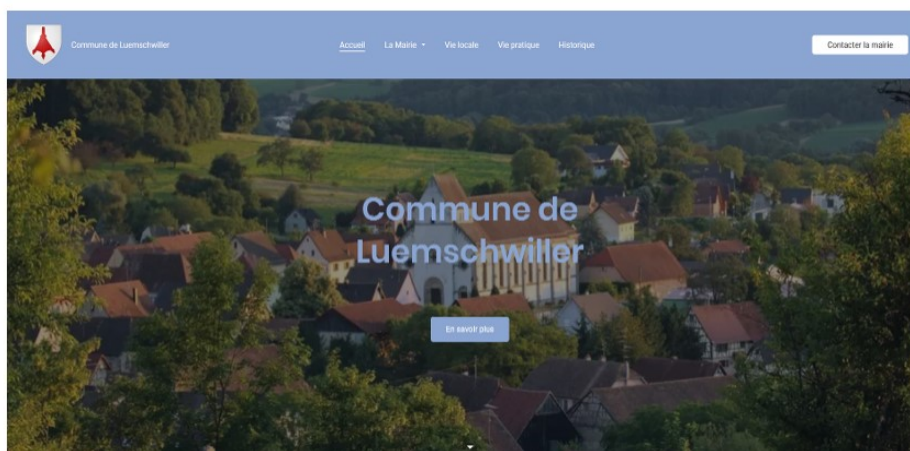
### Propreté : Rappels

Le balayage et le désherbage des trottoirs incombent aux riverains. Les branches, les haies qui dépassent les limites doivent être coupées.



## SITE INTERNET

[www.luemswiller.fr](http://www.luemswiller.fr)



### Nouveauté du site

Deux rubriques ont été complétées :

#### Patrimoine :

Découvrir Luemswiller avec un plan, une randonnée autour de Luemswiller

Et un **Diaporama** contenant un album photos



Si vous avez des suggestions pour alimenter ce site, veuillez nous contacter

**Pensez également à consulter régulièrement le site !**

FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE

VU LE CONTEXTE ACTUEL L'ACCUEIL EN MAIRIE

EST UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SOIT :



Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Mercredi de 9h à 12h et de 16h à 18h

03 89 25 42 55



mairie@luemschwiller.fr



Courrier : Déposez votre demande dans la boîte aux lettres devant la mairie



SACS DE TRI

Le service de livraison des sacs de tri à domicile est maintenu les **mercredis** par un agent communal.

Veuillez contacter la Mairie pour passer commande

**(APPELEZ AU PLUS TARD LE MARDI  
POUR LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE COMMANDE).**



BÛLOCH

Vous pourrez à nouveau déposer exclusivement les tontes de vos gazons, les tailles de vos haies, le bois, les branches et déchets de jardin.

**A compter du 03 avril 2021 au 30 octobre 2021 inclus  
Le Samedi de 9h à 11h**

La décharge est fermée par temps de pluie.



COMMEMORATION 8 MAI

Si les conditions sanitaires le permettent une commémoration du 8 mai aura lieu avec la participation des enfants de l'école.



BATTUES DE CHASSE

Les dates des battues de chasse seront affichées en Mairie et consultables sur le site luemschwiller.fr dès leur parution.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Les nouveaux arrivants sont priés de se déclarer en Mairie (inscription liste électorale, calendrier tri...).

